MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

3ème année — nº 38 — 2 août 1955.

AVERTISSEMENTS -

Toutes zones

TORDEUSE du PECHER

Commencer le traitement des fruits (pêches ou poires) devant être récoltés à la fin août.

CARPOCAPSE

Renouveler partout la protection des fruits.

INFORMATIONS

MILDIOU de la POMME-de-TERRE

On observe de très nombreuses tâches de mildiou dans les champs de pommes-de-terre.

Ces tâches donneront des germes susceptibles de contaminer les tubercules, lors de l'arrachage. En conséquence, il convient de faucher ces fanes et de les brûler, ou bien, de les détruire par un procédé chimique.

MOUCHE des FRUITS

Zones I, II, III

Le vol de cet insecte augmente d'intensité depuis quelques jours dans la zone côtière des Pyrénées Orientales et du Languedoc.

Pour assurer la protection des fruits qui seront récoltés à partir du 10 août, suivre les prescriptions indiquées dans le bulletin du 5 juillet 1955.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : R. BERTRAND, Autor. du 23/1/53.

